

AQVITANIA

TOME 14
1996

Revue inter-régionale d'archéologie

*Aquitaine
Limousin
Midi-Pyrénées
Poitou-Charentes*

*Revue publiée par la Fédération Aquitania avec le concours financier
du Ministère de la Culture, Direction du Patrimoine, Sous-Direction de l'Archéologie,
du Conseil Régional de Midi-Pyrénées,
du Centre National de la Recherche Scientifique,
de l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux III*

La Civilisation urbaine
de l'Antiquité tardive
dans le Sud-Ouest de la Gaule

Actes du III^e Colloque Aquitania
et des XV^e Journées d'Archéologie Mérovingienne

réunis par Louis Maurin et Jean-Marie Paillet

Toulouse
23-24 juin 1995

Sommaire

J.-M. PAILLER, <i>Avant-Propos</i>	7
LA VILLE	
J. GUYON, B. BOISSAVIT-CAMUS, V. SOUILHAC, <i>Le paysage urbain de l'Antiquité tardive (IVe-VIe s.) d'après les textes et l'archéologie</i>	9
J.-M. PAILLER, <i>Tolosa, urbs nobilis</i>	19
R. DE FILIPPO, <i>Toulouse : le grand bâtiment de l'Antiquité tardive, sur le site de l'ancien hôpital Larrey</i>	23
J.-C. ARRAMOND, J.-L. BOUDARTCHOUK, <i>Toulouse, la destruction du temple du forum de Toulouse à la fin du IVe s.</i>	31
D. BARRAUD, L. MAURIN, <i>Bordeaux au Bas-Empire : de la ville païenne à la ville chrétienne (IIIe-VIe s.)</i>	35
L'ARCHITECTURE, LES MONUMENTS	
Les fortifications urbaines	
V. SOUILHAC, <i>Les fortifications urbaines en Novempopulanie</i>	55
M. J. JONES <i>et alii</i> , <i>Saint-Bertrand-de-Comminges : les fortifications urbaines</i>	65
J.-F. LE NAIL, D. SCHAAD, C. SERVELLE, <i>La cité de Tarbes et le castrum Bigorra-Saint-Lézer</i>	73
C. DIEULAFAIT, R. SABLAYROLLES, <i>Le rempart de Saint-Lizier</i>	105
G. BACCRAËRE, A. BADIE, <i>L'enceinte du Bas-Empire à Toulouse</i>	125
L'évolution monumentale	
J. CATALO, J.-L. BOUDARTCHOUK, <i>Cahors : aux origines du quartier canonial de la cathédrale</i>	131
Eglises et nécropoles	
J.-P. CAZES, <i>L'Isle-Jourdain (Gers) : l'ensemble monumental et funéraire paléochrétien du site de la Gravette</i>	147

Q. CAZES, <i>Les nécropoles et les églises funéraires de Toulouse à la fin de l'Antiquité</i>	149
--	-----

S. BACH, J.-L. BOUDARTCHOUK, <i>La nécropole franque du site de la Gravette, l'Isle-Jourdain (Gers)</i>	153
--	-----

F. STUTZ, <i>Les objets mérovingiens de type septentrional</i>	157
---	-----

LE DÉCOR

D. TARDY, <i>Les transformations des ordres d'architecture : l'évolution du chapiteau composite en Aquitaine au Bas-Empire</i>	183
---	-----

C. BALMELLE, <i>Le décor en mosaïque des édifices urbains du Sud-Ouest de la Gaule dans l'Antiquité tardive</i>	193
--	-----

L.M. STIRLING, <i>Gods, heroes, and ancestors : sculptural decoration in late-antique Aquitania</i>	209
--	-----

PRODUCTIONS ET ÉCHANGES

Le verre

A. HOCHULI-GYSEL, <i>Les verreries du Sud-Ouest de la Gaule, IVe-VIe s.</i>	231
--	-----

Les productions d'amphores et de céramiques

S. SOULAS, <i>Présentation et provenance de la céramique estampée à Bordeaux</i>	237
---	-----

C. AMIEL, F. BERTHAULT, <i>Les amphores du Bas-Empire et de l'Antiquité tardive dans le Sud-Ouest de la France : Apport à l'étude du commerce à grande distance pendant l'Antiquité</i>	255
--	-----

C. DIEULAFAIT <i>et alii</i> , <i>Céramiques tardives en Midi-Pyrénées</i>	265
---	-----

J. GUYON, <i>Conclusion</i>	279
--------------------------------------	-----

RÉSUMÉS DES COMMUNICATIONS	285
---	-----

Jean-Charles Arramond
Jean-Luc Boudartchouk

Base A.F.A.N.
7 rue Chabanon
31200 Toulouse

La destruction du temple du forum de Toulouse à la fin du IV^e s.

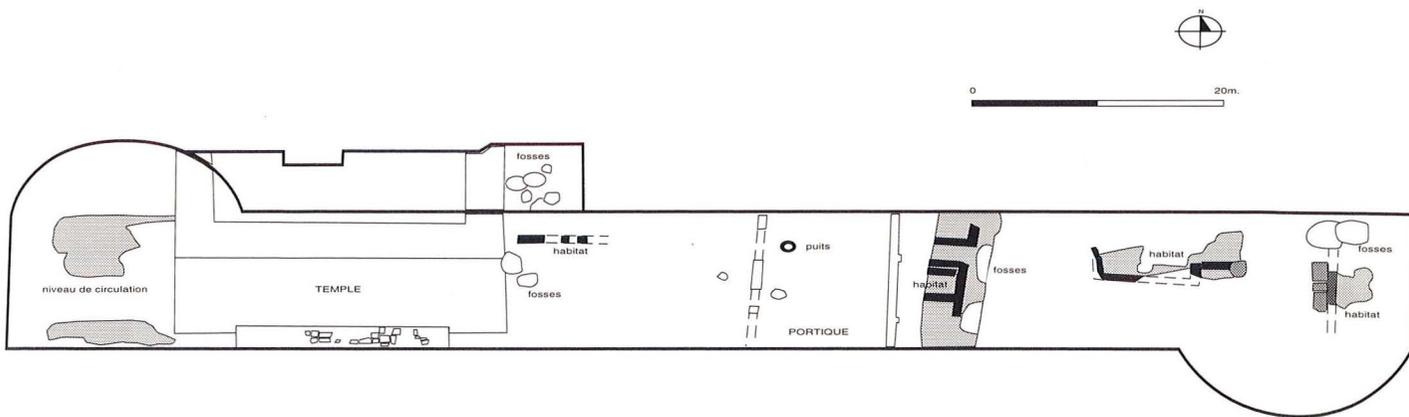
La phase de destruction du temple et de l'*area*

A l'est et surtout à l'ouest du *podium* et de l'escalier monumental du temple a été mis en évidence un niveau composé d'éclats de calcaire parmi lesquels de très nombreuses nervures de colonnes débitées de leurs tambours. Il est probable que cet horizon témoigne de la mise à bas de la colonnade du *pronaos* suivie d'une opération de retaillage *in situ* de ses composantes, abandonnant tout élément en relief (arêtes, moulures de bases, sculptures...). Dans le même horizon sont présents de nombreux fragments de plaques de marbre gris, appartenant sans doute à un revêtement externe, indice supplémentaire d'un démontage systématique des superstructures du temple.

La destruction du sanctuaire a lieu entre la fin du IV^e et le début du V^e s., datation effectuée d'après le mobilier abondant issu des nombreux remblais de démolition. Après cette dernière, on assiste à un réaménagement de l'espace autour du temple dans le courant du V^e siècle. A l'ouest du *podium*, un important niveau de circulation est mis en place. Les

recharges successives sont composées de matériaux de démolition issus en grande partie du temple, concassés et damés. Au sud du *podium*, dans l'axe de l'escalier, le revêtement de l'*area* est partiellement arraché et remblayé, puis recouvert d'un nouveau "dallage". Il se compose de plaques de marbre sans doute issues de la démolition du temple, retournées et déposées en respectant quasiment l'ordonnance du précédent. A l'est du *podium*, des niveaux semblables ont dû être installés, mais ils ont souffert d'aménagements médiévaux.

Une dernière phase, probablement de la fin du V^e ou du VI^e s., voit l'installation de structures en matériaux légers au sud - ouest du *podium*, dont les poteaux perforent le niveau de circulation tardif. A l'est un mur bâti avec des fragments de sols antiques, perpendiculaire à la paroi orientale du temple, s'appuie contre ce dernier. En périphérie du *podium* et de l'escalier, plusieurs fosses dépotoir remplies de matériaux de destruction sont mises en place. Echelonnées chronologiquement entre le début du V^e et le début du VI^e siècle, elles respectent le parement du *podium*, à l'exception d'une fosse qui semble avoir perforé les substructions du *pronaos* ; cette dernière



■ Fig. 1

Toulouse Esquirol 1992 ; Structures Bas-Empire et Haut Moyen-Age

est datable par le mobilier céramique des VI^e - VII^e s. Il semble donc qu'au VI^e s. le *podium* subsiste en élévation, malgré la ruine des superstructures¹.

Le portique

Le secteur du portique ayant été fortement perturbé par l'urbanisme moderne et le marché métallique, il a été difficile d'appréhender les différentes phases de sa destruction. Le mur occidental (côté *area*) a fait

l'objet d'un épierrement intégral entre 1100 et 1300 d'après le mobilier céramique présent dans la tranchée de récupération. Le mur externe longeant le *cardo* a sans doute été conservé longtemps en élévation, même si son revêtement de marbre paraît avoir été prélevé et débité au VI^e siècle pour établir les fondations de murs à solin (marbres, tuiles, calcaire et surtout galets liés à la terre) constituant un bâtiment à petites pièces, parallèle au portique et adossé à lui, empiétant sur la chaussée de l'ancien *cardo* provisoirement abandonné. Ainsi le portique comme le *podium* influencent-ils encore l'urbanisme mérovingien.

L'église Saint-Pierre - Saint-Géraud

D'après le témoignage de Venance Fortunat, un "*templum*" a été fondé sur les ruines du Capitole en 567. Peut être a-t-il perduré durant le Haut Moyen Age sous la forme d'un oratoire dédié à Saint-Pierre, compagnon de Saturnin, instigateur de sa mission dans l'hagiographie légendaire. Cet édifice réapparaît dans les textes au XII^e siècle, sous l'appellation "église Saint-Pierre-Saint-Géraud" ; elle relève alors de l'abbaye d'Aurillac. Toutefois ses origines ne sont pas oubliées, puisqu'en 1296 le juriste toulousain Arpadelle, dans une glose des coutumes de la ville, écrit : "Les antiques consuls de Toulouse se réunissaient au lieu où est à présent l'église Saint-Pierre - Saint-Géraud ; et en ce lieu appelé Capitole se trouvaient les idoles adorées par les païens (...)". Un examen minutieux du cadastre médiéval a montré que l'église Saint-Pierre - Saint-Géraud et les limites

1. Le caractère méthodique et rapide de la destruction du temple à l'extrême fin du IV^e s. ou au début du V^e s. nous a conduit à écarter l'hypothèse d'une destruction accidentelle ou liée à un évènement ponctuel pour interroger la législation impériale chrétienne régissant la destinée des temples païens, conservée dans le Code théodosien. Alors que l'interdiction de tout sacrifice et la fermeture des temples à la suite des édits de 341 et 346 (C.T. XVI-10-2 et XVI-10-4) a certainement engendré déprédations et appropriations. Deux édits d'Honorius, rendus en 399 et 400 concernent la préservation des bâtiments. Le premier vise à la conservation des monuments publics urbains, l'autre s'applique plus spécialement aux temples. Si les cultes païens sont interdits, les temples, qui demeurent au domaine public [ils appartiennent au fisc (C.T.XII-1-60)] ne doivent pas faire l'objet de déprédations. Une autre mesure, prise en 401 (C.T. XV-1-41), décrète que les temples désaffectés doivent être entretenus par les décurions : il est interdit d'aliéner les matériaux les constituant, sauf si le temple n'est d'aucun usage et ne contribue pas à la parure de la cité ; dans ce cas le gouverneur provincial peut décréter une autorisation de cession, le produit de la vente revenant au Trésor municipal. Les sanctuaires urbains, bien qu'inusités en tant que lieux de culte "païen", sont donc protégés par l'empereur en 400. Or en 408, Honorius rend un édit inspiré par la législation de l'Orient stipulant que les autels doivent être détruits partout : les temples situés sur des propriétés particulières doivent être impérativement détruits ; les autres - dans la catégorie desquels entre le Capitole de Toulouse - sont adjugés au fisc et affectés si possible à d'autres usages. Dans tous les cas les statues doivent disparaître. Un édit similaire mais plus détaillé est publié en 415 (C.T.XVI-10-20). Il accorde encore un répit aux temples urbains. Mais en 426 Théodose II stipule : "Nous voulons que les temples et sanctuaires encore intacts soient détruits par l'ordre de l'administration, que la souillure en soit effacée par l'érection du signe vénérable de la religion chrétienne." Les contrevenants sont punis de la peine capitale. Si l'on s'en tient à ces textes, c'est donc entre 401 et 425 que l'on peut envisager la destruction systématique du temple, à l'instigation des autorités municipales (en considérant bien entendu que cette législation ait été appliquée en Narbonnaise même après le *foedus* de 418).

parcellaires orthogonales qui l'entourent définissent quasiment 50% de l'emprise du *podium* du temple antique, à l'emplacement théorique de la ou des *cellae*. Le plan de l'église, à l'exception des deux absidioles gothiques à pans coupés, reprend sans doute le plan de l'église du Haut Moyen Age. Celle-ci était peut-être de type basilical si l'on se réfère au titre du poème de Fortunat tel qu'il est transcrit dans la table originelle des chapitres : "*De Launebode qui aedificavit basilicam eius*"².

L'église Saint-Pierre-Saint-Géraud se développe d'est en ouest sur un peu plus des deux tiers de la largeur du *podium*, tandis que son emprise nord-sud est sensiblement en deçà de la limite nord du *podium*. Une emprise ainsi réduite pourrait traduire l'existence de subdivisions internes à la *cella* du temple, dans la mesure où les bâtisseurs du Haut Moyen Age ont eu tendance à mettre à profit les maçonneries conservées, dans les cas de réutilisation de temples antiques. Ainsi seules les *cellae* occidentale et centrale auraient été conservées pour bâtir l'oratoire

du VI^e siècle. Dans ce cas, le mur nord de l'église aurait pu être établi sur une maçonnerie parallèle à la limite septentrionale du *podium*, mais légèrement en deçà. Ceci n'est bien sûr qu'une hypothèse, une "modélisation" de la transition entre le temple antique et l'église médiévale.

2. Venance Fortunat a composé en 567 deux poèmes en l'honneur de Saturnin alors qu'il était de passage à Toulouse se dirigeant ou revenant de Galice, d'après M. Reydellet. Ces deux poèmes sont liés à la consécration d'une nouvelle église en l'honneur de l'évêque Saturnin, bâtie à l'initiative du duc franc Launebode et de sa femme Berethrude. Le premier poème, prononcé sans doute sur le site même lors de la consécration de l'église est un panégyrique de l'évêque s'inspirant de la *passio* ou d'un texte comparable. Après avoir rappelé le souvenir du *locus* du martyr, c'est à dire le Capitole ("*ad capitolia duxit*"), l'auteur insiste sur le parcours sinueux du taureau dans les rues de la ville : "*Hinc ferus impatiens mox curva per avia raptus passim membra pii fundit in urbe viri*". Le second poème a sans doute été prononcé lors du banquet qui suivit la cérémonie ; il est intitulé "*De Launebode qui aedificavit templum sancti saturnini*". Il s'agit du panégyrique de Launebode et sa femme, qui viennent de faire construire un "*templum*" sur le lieu même où Saturnin "reçut les liens", c'est à dire en haut des marches du Capitole. *locus* qui, précise Fortunat, n'avait été étayé par l'honneur d'aucun temple (chrétien).

"*Sed locus ille quidem, quo Sanctus vincula sumpsit*

Nullius templi fultus honore fuit.

Launebodes enim, post saecula longa, ducatum

Dum gerit, intruxit culmina sancta loci"